

Paris, le 30 mai 2018

CAP des ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 29 mai 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

Avec toutes les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de vos agents et de leurs missions, FO n'aura de cesse à vous rappeler son attachement au service public républicain qui est un des piliers de la République par ses principes fondamentaux : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité pour tous, y compris dans nos campagnes.

Les CAP ont pour objet de traiter les carrières des agents notamment les mutations, promotions et problèmes disciplinaires. Les agents sont représentés par des personnels élus sur des listes syndicales. Le rôle et les compétences des CAP ont un lien direct avec le statut général des fonctionnaires et son article 9. Elles sont garantes de l'égalité de traitement des agents les protégeant ainsi de l'arbitraire.

La DGAFP veut instaurer des CAP par catégories. Si cela devait aboutir, il en serait fini des CAP par corps à la fonction publique de l'État et au mieux il y aurait des CAP par catégories (C, B et A) avec des filières. Par exemple, seulement 2 CAP pour les catégories B, une pour les corps administratifs l'autre pour les corps techniques. En faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement déprotège les agents, individualise les carrières, laisse les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblit le statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

Les CAP se succèdent mais les inquiétudes de vos agents sur leur devenir au sein de leurs structures restent toujours aussi fortes. Les réformes successives ont déstabilisé les conditions de travail et l'encadrement par des disparitions des missions et donc de métiers. La mission accomplie au service du citoyen n'est plus la règle, l'appât du gain a pris le pas sur le service public.

Pas suffisant, en plus de toutes ces réformes subies par les agents du service public, vient maintenant s'ajouter « Action Publique 2022 ».

Les adjoints administratifs que nous représentons seront largement concernés par ce projet :

- poursuite de la réduction des effectifs
- externalisation des missions
- fusion des DDI voire intégration en préfecture
- transfert des compétences
- nouvelle vague de l'interministérialité dans plusieurs domaines : fonctionnement, logistique immobilier, gestion des effectifs et des ressources humaines ;
- recrutement sous contrat au détriment du statut du fonctionnaire, vaste plan de départs « volontaires »
- suppression du système de retraite par répartition et des statuts particuliers
- rémunération « aux résultats »
- contournement, voire disparition des CAP nationales
- gel du point d'indice.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous dire comment va se construire l'avenir des adjoints administratifs ?

Allons-nous voir nos missions disparaître et le démantèlement de nos structures perdurer ?

Quel est le devenir de nos missions supports ?

Serons-nous placés sous l'autorité autoritaire des préfets ?

Pour ce qui concerne les missions en centrale, il est à noter que certaines missions sont en cours de privatisation, comme la mission d'hôtesse accueil ou d'huissière au sein de votre secrétariat ainsi qu'au cabinet du ministre.

Nous souhaiterions savoir comment les adjoints administratifs concernés vont être reclassés ?

FO vous rappelle ses principes fondamentaux :

- la pérennisation de l'emploi public
- le maintien du statut de la fonction publique,
- le maintien des CAP nationales par corps et dans notre ministère qui sont les seules instances légales.

CAP :

La CAP des promotions aura lieu le 14 juin. Afin de bien préparer cette CAP d'importance pour l'évolution de la carrière des agents, **FO** demande que les représentants des agents soient convoqués sur 2 jours.

RATIO PRO/PRO :

Nous arrivons fin mai, la CAP des promotions de grade au titre du 1^{er} juillet 2018 aura lieu dans 15 jours et nous n'avons aucune information concernant les ratios Pro/Pro. Tout comme nos collègues du MTES, le MAA va-t-il subir les foudres de la finance ?

MOBILITÉ :

FO constate que les groupes fonctions des postes dans le pavé mobilité, n'apparaissent pas.

DÉTACHEMENT/INTÉGRATION :

FO ne s'oppose pas à l'intégration directe, mais considère le droit pour chaque agent concerné, la liberté de choisir, entre détachement et intégration directe. Même, si nous obtenons le droit au retour, chaque agent doit conserver sa liberté de choisir.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

Malgré de nombreux rappels, des agents sont toujours en attente de leur entretien professionnel alors que la date butoir de la note de service était le 31 mars 2018. Vous n'êtes pas sans savoir, l'importance de ces entretiens professionnels pour les mobilités, les avancements et leur impact sur les primes versées aux agents.

FO réaffirme son opposition aux différents dispositifs d'entretiens professionnels qui ont, pour seul objectif, d'instaurer l'individualisation des carrières et rémunérations au détriment des garanties statutaires.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) :

La note de service concernant la mise en œuvre du CPF au ministère de l'agriculture n'est pas encore sortie. Pour autant, **FO** s'inquiète de ce que, dans le cadre de la préparation personnelle (concours), le temps soit imputé prioritairement sur le compte épargne temps (CET).

Pour **FO** l'inégalité existe, car tous les adjoints administratifs ne peuvent se permettre d'avoir un CET. L'agent devrait avoir le choix entre congés ou CET. Dans tous les cas, un agent de catégorie C ne devrait pas avoir à prendre sur son temps libre pour préparer un concours et se requalifier, alors que tout démontre déjà que la plupart des agents font des missions de catégorie B !

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

FO porte une attention particulière aux agents de l'IFCE qui subissent un démantèlement de leurs missions et un apurement des effectifs dus à la politique du gouvernement et de notre ministre.

CARRIÈRE :

FO demande :

- le recrutement externe dans le corps des adjoints administratifs
- des ouvertures complémentaires de postes à la mobilité pour notre catégorie
- la revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice.

POSTES GAGÉS :

Nous souhaiterions connaître l'effectif des agents restant en poste gagé.

DÉPRÉCARISATION :

Si les dossiers ont bien avancé, il reste quelques cas à régler. **FO** demande à ce que cette question soit traitée avec égalité de traitement pour tous.

Lors de la mise en place du plan déprécarisation, l'administration a informé toutes les organisations syndicales d'une règle de gestion concernant l'affectation des lauréats de catégorie B et C, en **favorisant une mobilité géographique au plus proche du domicile** de l'agent.

Cela a été confirmé par le SRH, lors du groupe de travail du 12 octobre 2016. L'administration a répondu à l'interrogation des organisations syndicales, en confirmant que pour les C et B déprécarisés, dès les résultats d'admission, qu'une liste sera établie avec un certain choix, dans tous secteurs confondus, et dans un périmètre géographique adapté aux lauréats.

Or, nous avons pu constater que cela n'est pas valable pour tous...

En effet, le ministère n'applique pas cette règle à un agent en poste en Guadeloupe et lui impose une mobilité géographique : exagéré !

FO demande que ce dossier soit réglé au plus vite compte-tenu de la situation de l'agent au regard de ses problèmes de santé qui impliquent d'être proche de sa famille.

Enfin, **FO** remercie les gestionnaires pour la qualité de leur travail et leur disponibilité et demande le renforcement de leurs bureaux par des recrutements.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

ACTION PUBLIQUE 2022

Sur les chantiers en cours, la Présidente de la CAP nous a informés qu'il n'y avait pas de décisions prises par rapport aux différents schémas.

Un groupe de travail se réunira mi-juin pour faire un point d'étape sur le sujet.

Les missions du Ministère de l'Agriculture ne devraient pas être impactées par cette réforme mais sur une éventuelle réorganisation.

Pour **FO**, il est inconcevable que l'Administration ne soit pas informée sur le devenir du Ministère de l'Agriculture et de ses agents. **FO** reste inquiète.

Taux Pro/Pro

Le guichet unique a répondu que le taux appliqué était très spécifique au MAA et compte tenu du PPCR les taux ne peuvent plus être maintenus.

L'Administration se satisfait de ses taux et présente cela comme un bilan positif. Elle déclare qu'elle va suivre l'évolution au fil des CAP.

Pour **FO**, le **PPCR** ne doit pas rentrer en ligne de compte dans les ratios pro/pro. Surtout pour 2018 qui est une année blanche.

FO a trouvé scandaleux les taux présentés et notamment :

- avec la fusion des deux grades Echelle 4 avec l'Echelle 5 qui a augmenté l'effectif des C2 (AAP2).
- et la mise en place du PPCR qui a aggravé la situation en rallongeant la carrière des agents.

Taux annoncés pour 2018 :

Grades	2018	Triennal 2015 à 2017
C3 (AAP1)	10% soit 124 promotions	15% soit 185 promotions
C2 (AA1+ AAP2)	25% soit 7 promotions	40% soit 12 promotions

FO a dénoncé le diktat de la DGAFP en matière de taux pro/pro. Ce que l'administration leur donne d'une main, elle le reprend de l'autre!!

FO a demandé si le plan de requalification de C en B allait être renouvelé et si celui en cours serait maintenu.

L'Administration instruit un dossier pour redemander un plan de requalification sur 4 ans et nous confirme le maintien du plan de requalification pour 2018.

INVERSION DE CARRIÈRE

FO a rappelé que dans le bilan social du MAA, les adjoints administratifs sont en mal de reconnaissance et que cette situation devient inacceptable pour tous ces agents engagés dans des missions de catégorie B.

La Secrétaire Générale du MAA se rapprochera de la DGAFP pour une demande de reconnaissance de carrière.

FO remarque que la DGAFP est devenue la valeur : « refuge » que devient notre ministère dans cette gestion très politique!

MOBILITÉ

L'Administration, par l'intermédiaire des IGAPS fera un rappel aux directeurs des différentes structures afin que les groupes fonctions soient indiqués sur les fiches postes.

FO obtient satisfaction sur ce sujet.

POSTE GAGÉ

FO obtient de l'Administration d'avoir un état des lieux par corps et par emploi géographique.

PRÉCARISATION

29 agents sur 38 ont été titularisés au 1er avril 2018. Pour l'agent en poste en Guadeloupe le dossier est en cours. Une proposition de poste est envisagée dans les DOM/TOM (Guadeloupe/Martinique).

Pour les 8 derniers lauréats une proposition leur sera faite d'ici fin juin avec une prise de fonction pour Septembre 2018.

L'Administration n'envisage pas d'effet rétroactif à la titularisation.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'Administration n'a pas apporté d'éléments sur ce sujet.

Pour les congés formations, 3 demandes d'agent en poste dans l'enseignement sont à l'étude. Les dossiers ne sont pas évoqués en CAP sauf en cas de refus, l'agent peut faire un recours.

DÉTACHEMENT/INTÉGRATION DIRECTE

Suite à l'intervention de FO, l'Administration a accepté de modifier le point 5 du projet de note de service qui prévoit un droit de revenir sur le corps d'origine au bout d'un an.

FO n'est pas contre cette possibilité d'intégration directe mais néanmoins demande que l'agent ait le choix entre le détachement et l'intégration directe pour pouvoir bénéficier par exemple, d'une évolution de carrière sur son corps d'origine ou d'accueil (double carrière) puisse mettre fin à son détachement, librement.

L'Administration a d'ailleurs transmis aux membres des CAP le projet de note pour amendements avant début juin.

RECOURS

Suite aux nombreux recours enregistrés lors des dernières CAP, l'Administration n'a pas été en mesure de répondre rapidement aux agents. Pour améliorer la gestion de ces dossiers, des nouvelles mesures ont été mises en place pour favoriser les voix de recours en interne.

FO a fait remonter les difficultés des agents en PNA pour connaître le circuit des recours.

L'Administration informe que ces agents doivent s'adresser à leur structure d'origine.

PROMOTION POUR 2017

L'examen professionnel pour passage en C2 n'a pas été organisé en 2017, le Ministère de l'Agriculture a décidé de reporter les **11 postes** sur les promotions 2018.

Pour Force Ouvrière, le constat est infligeant : le gestion interministérielle et la politique de destruction du statut des agents de l'État est en œuvre. Notre ministère n'a plus de marge de manœuvre, c'est inacceptable pour ce ministère de tradition sociale!

**Vos représentants FO ont défendu chaque dossier avec ténacité et loyauté.
Ils ont été une force de propositions efficace et déterminée.**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à :

BOUCIF Maria - Port 06 73 93 03 31 - foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

